



Date de dépôt : 20 septembre 2023

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de André Pfeffer : Services industriels de Genève : des sphères dirigeantes de moins en moins locales !

En date du 1^{er} septembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La proximité est l'une des valeurs que les SIG mettent en avant comme étant « à la base » de leur identité. Si l'établissement peut se targuer d'une certaine proximité avec les clients et les partenaires résultant avant tout du cadre légal, cette notion de proximité ne semble pas totalement s'appliquer lorsqu'il s'agit de nommer des collaborateurs occupant des fonctions dirigeantes.

La direction financière des SIG est constituée d'une directrice exécutive (responsable du service) et de cinq directeurs d'activité (responsables de sous-directions). Cette directrice exécutive, de culture parisienne, a été nommée il y a quelques années. Prochainement, un de ses directeurs d'activité suisse quittera l'entreprise et, selon toute vraisemblance, sera remplacé par une personne française. D'ici quelque temps, les directrices et directeurs suisses devraient être largement minoritaires dans ce service (2 sur 6).

Ces nouveaux collaborateurs d'origine française viennent occuper toujours plus de fonctions dirigeantes au sein de l'établissement de droit public. Pour mémoire, voici quelques exemples de postes stratégiques aux SIG occupés par des personnes d'origine et de culture française :

- *trois directeurs d'activité du service financier;*
- *le directeur d'activité de la STEP d'Aïre;*
- *la directrice d'activité des Cheneviers;*
- *la directrice d'activité d'éco21;*
- *la directrice exécutive du service Smart City;*
- *un directeur d'activité du service Smart City;*
- *un directeur d'activité RGO des réseaux;*
- *un directeur d'activité du service RH;*
- *le directeur d'activité de droit et risques;*
- *le directeur exécutif et un directeur d'activité du service clients et commercial;*
- *le directeur d'activité stratégie et gestion des grands projets à la direction générale de l'entreprise.*

Les quatorze postes ci-dessus sont tous occupés par des personnes d'origine française et seulement deux auraient aussi la citoyenneté suisse.

Cette liste n'est pas exhaustive, et ne mentionne ni les nombreux cadres supérieurs responsables d'unité dépendants des activités des services, ni les autres collaborateurs. Elle démontre la forte tendance à la francisation de l'entreprise. Il aurait été opportun, afin de diversifier les origines et les compétences, de recruter des personnes venant d'autres contrées et cantons.

Aujourd'hui, 1 emploi sur 3 à Genève est occupé par un frontalier, ce qui est parfaitement inadmissible sachant que notre taux de chômage est supérieur à celui de la France voisine. Avec la débâcle de Credit Suisse, de nombreux collaborateurs disposant d'une solide expérience dans le domaine financier vont d'ailleurs se retrouver sur le marché de l'emploi. Un établissement de droit public devrait se montrer exemplaire en embauchant prioritairement, y compris aux postes stratégiques, des personnes du cru, qui disposent d'abondantes compétences acquises dans nos universités et hautes écoles. Ces personnes devraient aussi avoir des aptitudes d'encadrement en harmonie avec les valeurs et principes de management locaux et éprouvés.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Le Conseil d'Etat avalise-t-il la politique des SIG consistant à embaucher des personnes d'origine française à des postes stratégiques ?***
- 2) *Les embauches réalisées par les SIG pour ces postes stratégiques l'ont-elles été conformément à la directive du Conseil d'Etat dite de préférence cantonale ?***
- 3) *Quelles lacunes dans l'offre de formation genevoise expliquent-elles le recours massif par les SIG à des personnes formées surtout en France ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat répond à cette question écrite urgente sur la base des données fournies par les Services industriels de Genève (SIG), compte tenu de l'objet de cette question.

Tous les postes de direction, les engagements et/ou les promotions internes à des postes de direction au sein de cet établissement de droit public sont le fruit d'un processus de recrutement défini, respectant notamment la directive relative à la « procédure de recrutement au sein de l'Etat de Genève – collaboration avec l'office cantonal de l'emploi », édictée par le canton. Dans certains cas, les SIG s'appuient sur des cabinets externes suisses.

Pour les postes au sein de la direction générale (directrice générale ou directeur général, directrices exécutives et directeurs exécutifs), un comité de recrutement composé de membres provenant de plusieurs directions au sein des SIG est impliqué, afin de permettre que les candidatures soient débattues. Les candidatures retenues par le comité à un poste au sein de la direction générale des SIG sont ensuite soumises au conseil d'administration des SIG.

Enfin, toute nomination à un poste au sein de la direction générale des SIG par le conseil d'administration est soumise à l'approbation du Conseil d'Etat, conformément à l'article 38, lettre h, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973 (LSIG; rs/GE L 2 35).

Les SIG ont par ailleurs confirmé au département du territoire qu'ils respectaient strictement et systématiquement, pour tous leurs engagements, la directive précitée. En particulier, chaque poste ouvert par les SIG est systématiquement annoncé à l'office cantonal de l'emploi au minimum 10 jours avant sa publication. Relevons pour le surplus que les formations exigées dans les descriptifs de postes sont toujours libellées avec les noms des écoles ou les diplômes suisses.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Antonio HODGERS